

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2021

Présents : Jacqueline BABIN, Cathy BERRY, Patrick BÖHLE, Jacky CHARRAS, Alain CLAUZIER, Thérèse COULON, Sébastien MAZAT, Robert NALPAS, Nicolas VANEL

Excusés : Christine CHANTEPERDRIX, Karine CHAREYRON

Ecole privée Saint-François-Régis

La convention actuelle qui avait été établie entre l'école et la mairie arrive à échéance. L'école a sollicité la mairie pour la signature d'une nouvelle convention (Lecture du courrier de l'école par le Maire). La durée de la nouvelle convention est de 3 ans. 3 enfants sont concernés sur la commune de Jaunac. Le montant accordé actuellement était de 250 euros par enfant et par an. Il est proposé de repartir sur les mêmes montants. Accord du conseil municipal à l'unanimité

Délibération pour délégation du Conseil municipal au Maire

Lors du Conseil municipal du 10/07/2020, le conseil municipal avait conféré au Maire, par délégation, pour la durée de son mandat, les attributions contenues dans les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L2122-22.

Cependant, suite au retour des services de la sous-préfecture de Tournon, cette délégation s'est avérée non recevable, notamment en raison de certains montants stipulés. La délégation a ainsi été modifiée avec l'actualisation de certains montants. Accord du conseil municipal, moins une abstention, sur la modification du document conférant au Maire, par délégation, pour la durée de son mandat, les attributions contenues dans les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L2122-22.

Délibération pour demande de subvention auprès de l'Etat

Deux opérations de travaux sont concernées :

- Reprise complète du mur de soutènement situé à hauteur de l'aire de jeux des enfants (devis réalisé par SMB pour un montant de 9 215 euros HT, d'autres entreprises seront consultées lors de la réalisation des travaux) ;

- Salle des fêtes :

- Accès PMR : 6 404,53 €
- Mobilier : 5 596,78 €
- Equipement cuisine : 10 905,00 €
- Matériel cuisine : 5 035,00 €
- Electricité : 2 399,00 €
- Menuiserie : 5 679,86 €
- **TOTAL : 36 020,17 €**

Accord du conseil municipal à l'unanimité

Rampe de la calade

La rampe a été aménagée en Décembre 2020 par l'entreprise BIAGGI pour un montant de 6 018,00 euros. Initialement, la Région devait participer au financement de la rampe. Les modalités d'éligibilité des subventions ont changé, et maintenant un seul dossier ne peut être déposé par an au sein d'une même commune. Ainsi, il a été choisi de privilégier la salle des fêtes (Plafond coupe-feu + cloison pour un montant de 9 127,00 euros) au regard des sommes plus importantes par rapport à la rampe de la calade.

Délibération pour l'adhésion au service des routes et mobilités

Le montant de l'adhésion s'élève à 340 euros/année. Ce montant est calculé en fonction du nombre d'habitants dans la commune. La convention est établie pour une durée de 3 ans.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

Points sur les travaux en cours de réalisation ou réalisés sur le territoire communal

- Comme évoqué précédemment, la rampe de la calade a été réalisée et installée par l'entreprise BIAGGI. Pour le moment la barrière est brute. L'entreprise BIAGGI a proposé de la poncer et de la recouvrir d'un revêtement de type cire. Cette solution présente l'inconvénient d'un entretien à réaliser tous les 6 mois en appliquant un revêtement de type cire. Il est proposé d'appliquer une peinture anti-rouille et de conserver l'aspect vieilli original de la rampe. Accord du conseil municipal à l'unanimité pour l'application d'une peinture anti-rouille. Cela pourra éventuellement être réalisé dans le cadre d'un chantier citoyen.
- Réalisation et pose d'une grille par l'entreprise BIAGGI sur l'aqueduc situé à hauteur de la Chapelle. L'objectif étant que l'aqueduc ne se bouche avec des pierres susceptibles d'être charriées lors des épisodes pluvieux.
- La buse traversant la route du petit-lieu et permettant de faire transiter les eaux de ruissellement vers l'aqueduc de la Chapelle lors des épisodes pluvieux est totalement obstruée. Cela pouvant provenir de la route qui s'est affaissée. Les nouvelles habitations construites récemment au petit-lieu doivent faire l'objet de travaux de raccordement électrique. Lors de ces opérations, une tranchée sera réalisée à hauteur de la buse obstruée. Il est convenu que les propriétaires des nouvelles maisons d'habitations préviennent la mairie lors du début des travaux pour faire réaliser à la charge de la commune le remplacement de la buse. Lors de ces opérations, il n'est pas prévu que la circulation des voitures soit entravée.
- Plusieurs travaux de plomberie ont été réalisés bénévolement par Alain CLAUZIER, et notamment l'ensemble de la plomberie nécessaire à l'installation de la nouvelle cuisine de la salle des fêtes. L'évier de la mairie a également été remplacé, et un ballon d'eau chaude a été ajouté.
- L'ensemble des aqueducs présents sur la commune ont été recensés, décrits et cartographiés. Cette opération permettant d'assurer un suivi de ces ouvrages, et notamment de leur entretien et de leur bon état de fonctionnement.
- Des opérations d'élagages ont été entreprises sur la ligne à haute tension au niveau du quartier de Guignebert par ENEDIS.
- La fin des travaux de déploiement de la fibre optique est prévue pour le mois de mars. Les consultations des habitants par les opérateurs pour l'installation de la fibre au sein des foyers concernés devraient débuter dès le mois de mai.
- Des opérations de réfection de portions de la voirie ont été réalisées sur la route du Bouchet-Ravaux par les entreprises qui avaient procédé à la coupe de bois ainsi qu'à son transport. En effet, suite à ces opérations, des dégradations de la voirie avaient été observées. Cependant, les opérations de réfection ne sont pas satisfaisantes, notamment en raison de problème d'adhérence du goudron rajouté. Les entreprises qui avaient procédé à la coupe de bois ainsi qu'à son transport se sont engagées à revenir sur place pour reprendre les portions de la voirie abîmée (mise en place d'un bourrelet de terre et application de goudron sur les parties abimées).

Points sur les travaux relatifs à l'extension de la salle des fêtes

La cuisine est en cours d'installation dans la salle des fêtes. Des retards sont observés en raison de la livraison de matériels abîmés qui sont en cours de remplacement.

Un devis a été demandé à un chauffagiste pour modifier le mode de fonctionnement du chauffage situé dans l'extension de la salle des fêtes et le rendre indépendant.

Suite aux dégâts des eaux survenus dans le hall de la salle des fêtes, l'assurance prendra en charge une partie des travaux : réfection plafond + peinture + plomberie. Sauf la maçonnerie (et notamment la mise en place d'un solin) n'est pas prise en compte. Un point comptable doit également être fait avec l'architecte sur cette opération.

A l'issue de la réfection du plafond dans le hall de la salle des fêtes, les luminaires ont été changés. Ce sera également le cas pour les luminaires des sanitaires.

Réflexion sur le nouveau bar qui sera installé dans la salle des fêtes en lieu et place du bar actuel qui a été démonté. Après plusieurs échanges, il ressort que le bar pourrait être construit en béton cellulaire. Pour l'habillage, l'entreprise MEDERICK propose de s'en charger gracieusement.

Après consultation du SDIS 07, il ressort que la salle des fêtes est classée en Etablissement Recevant du Public (ERP) de classe V, ce qui dispense la commune de faire réaliser une commission sécurité. Toutefois, les protections incendie (extincteurs et alarmes) devront faire l'objet de contrôles périodiques par un organisme agréé.

Une commission relative aux travaux d'aménagement de la salle des fêtes avait été créée précédemment. Il est convenu que cette commission se réunisse de manière plus régulière.

Nettoyage de la mairie

Un devis a été demandé à une entreprise de nettoyage pour réaliser le ménage dans le bâtiment de la mairie de manière mensuelle. Il est proposé également de demander à l'entreprise consultée un autre devis relatif au nettoyage de la salle des fêtes.

Géosite du Rocher de Brion

Une réunion concernant la gestion et l'aménagement du site du Rocher de Brion s'est tenue en Mairie de Jaunac en Janvier 2021 en présence de représentants du PNR des Monts d'Ardèche, de la CCVE et de la commune de Jaunac. Au cours cette réunion, les points suivants ont notamment été abordés :

- reste à réaliser le portillon sur le terrain appartenant à la famille MAZA, ainsi qu'une longue marche au bas de la calade pour adoucir la descente défectueuse (prise en charge CCVE) ;
- abandon de la rénovation de la calade et abandon du portillon sur la calade (à hauteur du panneau d'interdiction) ;
- création de lunettes de visée des géosites (Gerbière, Mézenc, ...) au lieu d'une table panoramique (prise en charge PNRMA) ;
- remplacement en cours du Totem Géoparc des Monts d'Ardèche qui avait été vandalisé (prise en charge PNRMA et Commune de Jaunac) ;
- réflexion sur la mise en place d'un banc près du parking (prise en charge Commune de Jaunac) ;
- réflexion sur la mise en place de toilettes sèches proches du parking : où précisément et qui réalise l'entretien ?
- Enfin, l'ensemble du Conseil Municipal félicite Patrick BÖHLE pour sa nomination en tant que Vice-Président au sein du PNRMA.

Questions diverses

Plusieurs voitures ont glissé sur la route de Brion lors de l'épisode neigeux observé le 12 février au soir, notamment dans la montée à hauteur de la cabane des chasseurs. Des sacs de sel seront remis à disposition sur place.

Les élections départementales et régionales auront lieu simultanément les 13 et 20 juin 2021. 2 urnes sont ainsi à prévoir pour recueillir les bulletins de vote.

Création d'un groupe WhatsApp regroupant l'ensemble des conseillers municipaux afin de contribuer à l'amélioration des échanges sur les dossiers en cours sur la commune